

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2216

présenté par
M. Touraine
-----**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ou de l'orientation sexuelle des personnes »

les mots :

« , de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre des demandeurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ajouter l'identité de genre à la liste des discriminations visées par l'alinéa 4, introduit lors des débats en commission. Il s'agit d'aligner cet alinéa avec la référence qui est faite à l'alinéa 30 du présent article, mais également avec les discriminations visées par les différents codes.